

Conférence du REFRAM

Tunis, 12 novembre 2020

Régulation des médias et Création culturelle

Paul-Eric Mosseray CSA.be Jumelage CSA- HAICA



Régulation des médias et création culturelle.

- Les principales mesures de promotion de la création culturelle dans les services audiovisuels
- Quelques pratiques de régulation
- Quels sont les défis qui guettent ces dispositifs ?



MESURE 1 - La promotion des œuvres, de la création et de l'identité nationale dans les programmes (quotas de diffusion et de catalogue)

- o En radio
- En télévision
- Dans les service de vidéo à la demande



RADIO: les quotas musicaux

	France	Portugal	Belgique FWB	Irlande	Espagne (Catalogne)	Belgique (VL)	Pays-Bas	Allemagne	Suisse	Canada	Uruguay	Venezuela	Australie	Nigeria	Afrique du sud
QUOTAS		60%	Privé 30 % Public 0-40%	Privé : 20-30%		Public 25 %	Public 35% (OU)	NON	NON	55% - 65% (radios francos)			•		Privé : 25% Public : 40%
QUOTAS LOCAUX		25-40%	Privé 4,5% Public 0- 10%	Privé 20-30%	25%	Public 30%	Public 35%	NON	NON	35%	30%	Public 70%	Privé 25% Sauf Derog.	80%	Privé 25% Public 40%
HEURE	OUI	NON	NON (cf. CSA)			NON	OUI	NON	NON	OUI		OUI	OUI		OUI
RÉCENT	OUI	OUI	NON (cf. CSA)			NON	NON	NON	NON	oui			OUI		
Source :	CRTC et CS	SA.be													4



TELEVISION : Les quotas d'œuvres européennes et indépendantes

Quotas d'œuvres européennes (50%, chaque fois que réalisable)

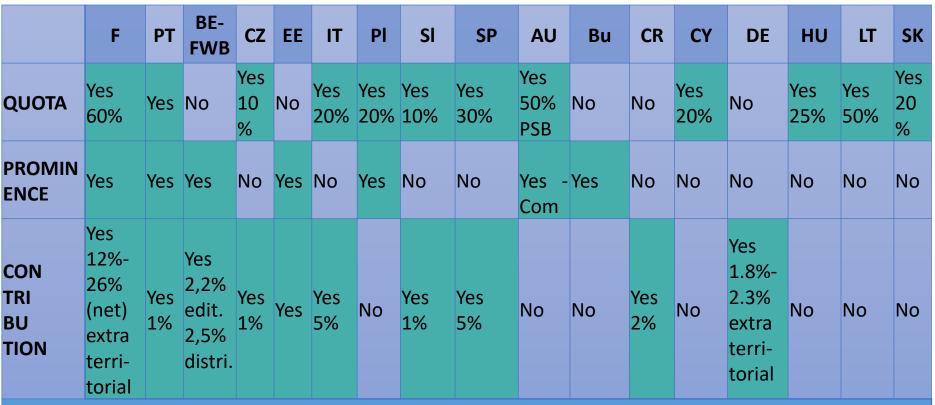
- > en moyenne 69,85% 2016
- > de 38% (UK) à 80% (DK) 2014

Quotas d'œuvres européennes indépendantes (10%)

- > en moyenne 27,85% 2016
- > INDE : de 18% (UK) à 66% (BE FI) 2014
- > RECENTES : de 16% (LETT.) à 88% (FINL) 2014



VIDEO A LA DEMANDE: Les quotas de catalogue et la mise en valeur des œuvres audiovisuelles (pré - DSMA 2018)



NO SPECIFIC MEASURES: Belgium VL, Denmark, Finland, Greece, Ireland, Latvia, Luxembourg, Malta, Netherlands, Romania, Sweden, UK / source UE COM/MS

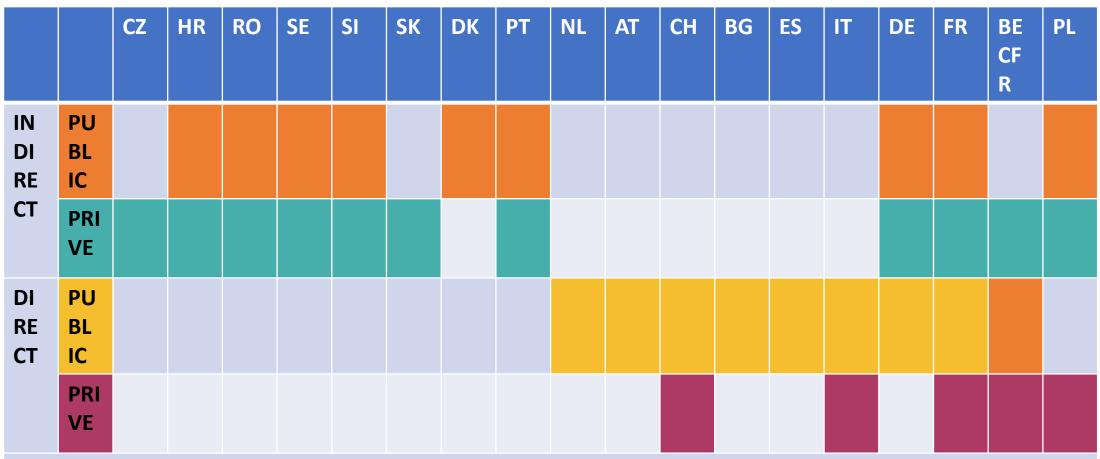


MESURE 2 - Le soutien des diffuseurs (TV et VOD) à la création et à la production nationale (quotas de production)

- L'investissement direct par la coproduction et le préachat
- La contribution indirecte via un fonds de soutien



Le soutien des diffuseurs à la production



Le financement public du cinéma et des contenus audiovisuels État des lieux du « Soft Money » en Europe © Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe), Strasbourg, 2016



Le soutien des services VOD à la création et à la production nationale (quotas de production)

- > Taxe fondée sur le chiffre d'affaires : (6 EM de l'UE)
- > Investissements en coproduction et acquisition : (5+3 EM de l'UE)

Source: EFADS In Study on the promotion of european works in AVMS, VVA, KEA, Attentional, juin 2018



Le soutien des diffuseurs (TV et VOD) à la création et à la production nationale (quotas de production)

La contribution des diffuseurs (TV et VOD)

- > 33% des revenus des systèmes d'aide européens
- > à la baisse (perte de 20% de 2011 à 2014)

Le financement public du cinéma et des contenus audiovisuels État des lieux du « Soft Money » en Europe , OEA, 2016



MESURE 3 - La diversité culturelle au sein des missions spécifiques des médias de service public

En général: « éduquer, informer, divertir »

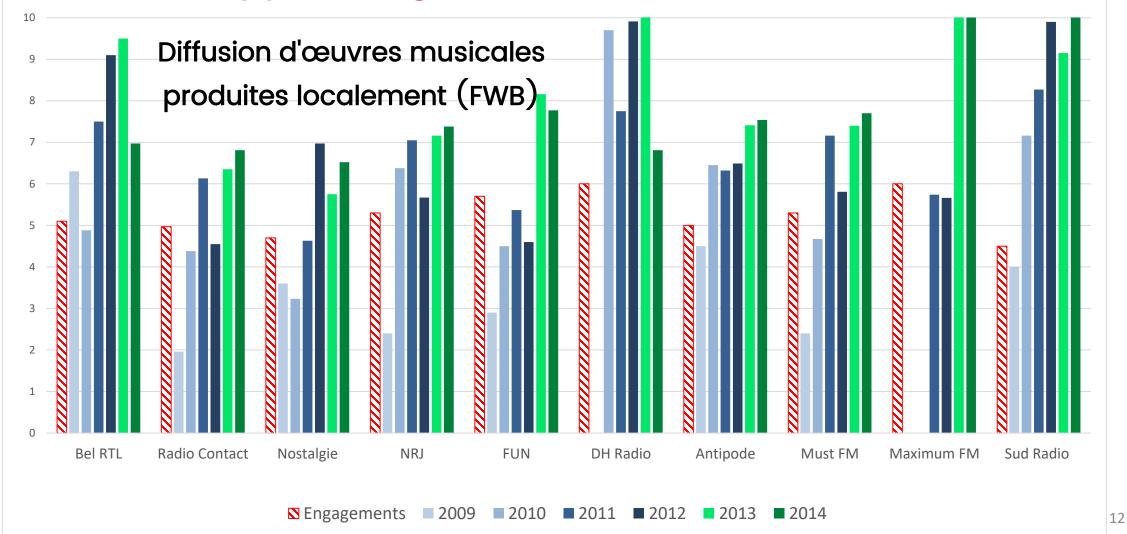
+ optionnel: développement culturel, identité régionale, patrimoine national

Diversité culturelle: qualité des programmes, sauvegarde identité culturelle, programmes jeunesse et éducatif

+ optionnel: magazines spécialisés, promotion culturelle, spectacles vivants



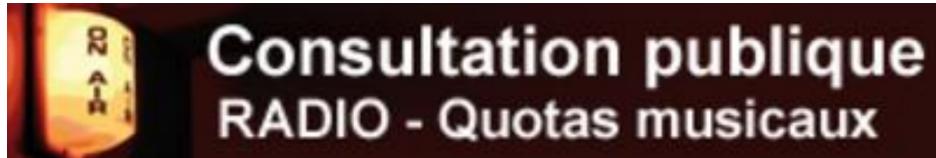
Pratiques de régulation Approche graduelle





Pratiques de régulation Consultation professionnelle croisée

Consultation des secteurs de la radio et de la création et de la production musicales sur les politiques publiques de quotas musicaux







Pratiques de régulation Mise en réseau et soutien aux objectifs de régulation

PLAN TV:

Un plan d'action pour soutenir la création spécifiquement télévisuelle







Pratiques de régulation Documenter et informer

Rapports et bilans: le pouls d'un secteur Et le soutien à sa structuration





Quelques défis posés à la promotion de la création culturelle dans les médias audiovisuels

- A qui s'appliquent/s'appliqueront les mesures de soutien à la création culturelle: le périmètre matériel ?
- o Où s'appliquent/s'appliqueront les mesures de soutien à la création culturelle: le périmètre géographique ?
- Comment transposer les objectifs de promotion de la création culturelle dans les « services en ligne » ?



A qui s'appliquent / s'appliqueront les mesures de soutien à la création culturelle ?

EDIEURS DE SERVICES EN LIGNE

Web TV, web radio, vidéo à la demande, ...









RESPONSABILITE EDITORIALE

Mesures de diversité

PLATEFORMES:

Partage vidéo, réseaux sociaux avec fonctionnalité audiovisuelle essentielle,...



RESPONSABILITE « LIMITEE »

>UE = Nouveau statut juridique> Sans mesure de diversité



A qui s'appliquent / s'appliqueront les mesures de soutien à la création culturelle ?

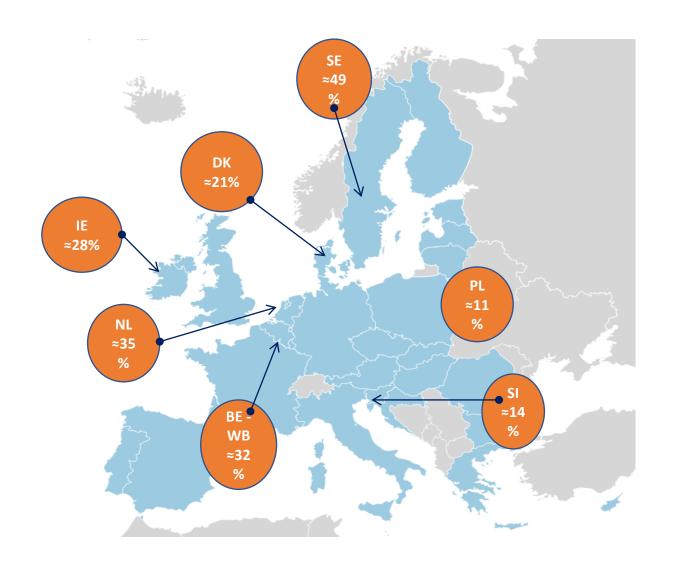
INSPIRATIONS UE

- Définir l'entité détenant la « responsabilité éditoriale »
- Créer un régime spécifique applicable aux services « non linéaires » (VOD) et aux services en ligne (Web TV, web radios) + élargir la compétence des ARN
- Créer un régime spécifique ou suivre attentivement l'impact des plateformes de partage vidéos et des réseaux sociaux audiovisuels sur les enjeux de la diversité culturelle.

>>> Elargir les mécanismes de promotion et de soutien à la création et à la production à tous les nouveaux acteurs globaux VOD et PFPV



Où s'appliquent / s'appliqueront les mesures de soutien à la création culturelle ?

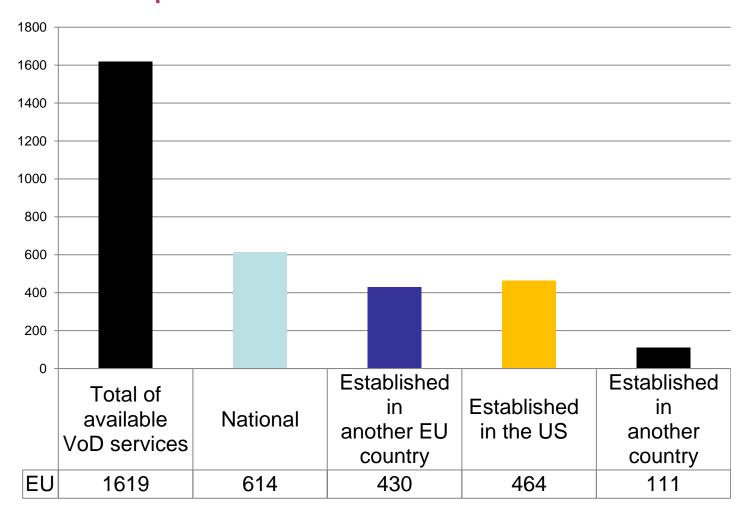


Ciblage d'audience

La part d'audience dans les marchés ciblés



Etablissement des services VOD en Europe





Impact du ciblage d'audience

BELGIUM (FWB)

- Consumer protection: product placement, protection of minors, accessibility (AVMSD!)
- Effects on competition: advertising in children's programs, funding of production, European works

ERGA - UE -

- Users protection: minors, consumers, cultural diversity
- Effects on national markets: contributions on content, advertising practices











Où s'appliquent / s'appliqueront les mesures de soutien à la création culturelle ?

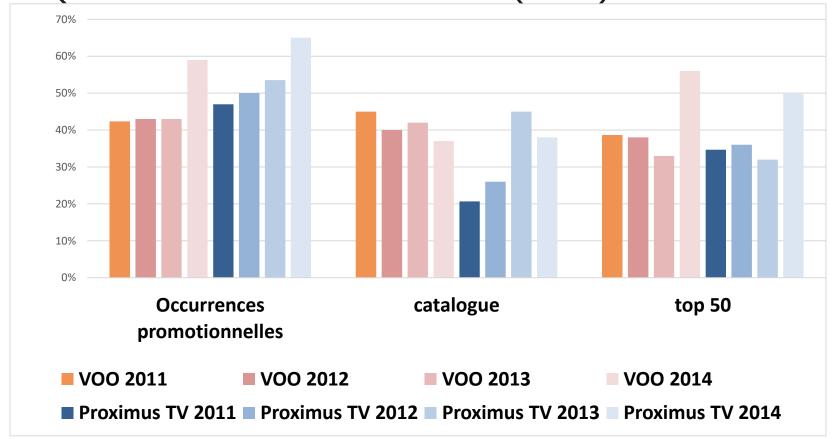
INSPIRATIONS UE

- Définir des critères de rattachement précis et opérationnels: siège social, décisions éditoriales, localisation du personnel
- Définir une méthodologie et des critères pour encadrer la délocalisation et le ciblage du marché
- Construire une procédure de coopération entre Etats, par exemple à travers leur réseau de régulateurs
- >>> Engager des négociations avec les nouveaux services vod et les plateformes globales présentes sur le marché, pour une contribution aux secteurs audiovisuels



Comment transposer les objectifs de promotion de la création culturelle dans les « services en ligne » ?

Visibilité des programmes et des œuvres Quotas ou mise en valeur ? (FWB)





Comment transposer les objectifs de promotion de la création culturelle dans les « services en ligne » ?

Découvrabilité des programmes et des œuvres: Comment trouver les contenus d'intérêt public ?

SYSTEMES DE RECOMMANDATION?



- Transparence et information de l'utilisateur
- Visibilité des contenus d'intérêt public
- Pluralisme et concentration



Conférence du REFRAM

Tunis, 12 novembre 2020

Merci de votre attention

Paul-Eric Mosseray

pemjumelagehaica@csa.be

www.csa.be

www.regulation.be/category/jumelage-haica-csa

25